

Bruxelles, le 28 octobre 2013

Cher Client,

Nous souhaitons vous informer de l'adaptation des options de votre/vos contrat(s) Business. Pour le moment ces options sont assurées par la compagnie ACE. Afin d'uniformiser nos produits et de vous proposer un point de contact unique tant au niveau commercial qu'au niveau du règlement des sinistres, nous avons décidé d'assurer nous-mêmes les risques annulation de voyage et l'assurance bagages.

Deux formules sont proposées pour remplacer les options actuelles :

- Insurance Business Superior (contrat Individuel ou Famille)
- Insurance Business Basic (contrat Individuel ou Famille)

Ces nouvelles options sont basées sur les dispositions de notre contrat annulation voyage NoGo. Selon la formule souscrite, l'option couvrira l'annulation, la modification et la compensation de déplacements professionnels et/ou privés et assurera les bagages contre la détérioration, la perte ou le vol.

Les options de votre contrat actuel viendront à échéance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Vous avez souscrit une option Assurance avec votre contrat Business Premium ? Dans ce cas, celle-ci migrera vers l'option Insurance Business Superior.

Si vous avez souscrit un contrat Business Comfort Plus, Business Comfort et/ou Business Flex, ceux-ci migreront vers l'option Insurance Business Basic.

Vous retrouverez les principales garanties de ces formules dans le tableau en annexe de ce courrier.

Nous nous sommes bien évidemment efforcés de tenir compte de vos besoins et attentes. Cependant, si la nouvelle formule ne correspond pas à votre demande, vous avez la possibilité de modifier leur(s) option(s). Les conditions générales modifiées entreront en vigueur à partir de la prochaine date d'échéance.

Vous avez le droit de résilier votre contrat dans les trois mois à partir du jour de la présente notification, et ce par courrier recommandé ou par remise de la lettre de résiliation contre récépissé, ou par exploit d'huissier.

Vous trouvez les conditions générales et primes modifiées des options Insurance Business sur notre site internet. Elles sont bien entendu également disponibles sur simple demande à Europ Assistance.

Pour plus d'informations concernant ces options, vous pouvez contacter votre courtier en assurances ou Maria-Christina Rosa, notre chargée de relations partenaires ([maria-christina.rosa@europ-assistance.be](mailto:maria-christina.rosa@europ-assistance.be)).

Nous vous remercions pour votre confiance en Europ Assistance.

Cordialement,



Ivan Cornette  
Directeur Sales & Marketing

**Europ Assistance Belgium N.V.-S.A.**

Boulevard du Triomphe/Triomflaan 172 - Bruxelles 1160 Brussel - Belgium - Tel +32 (0)2 533 75 75 - [www.europ-assistance.be](http://www.europ-assistance.be)

Onderneming erkend door de C.B.F.A. onder codenummer 1401 (K.B. van 02.12.1996 - B.S. van 21.12.1996) om de verzekeringstakken 13, 16 en 18 te beoefenen en onder het nummer 47696 als verzekeringsbemiddelaar.

Entreprise agréée par la C.B.F.A. sous le n° 1401 (A.R. du 02.12.1996 - M.B. du 21.12.1996) pour pratiquer les branches d'assurances 13, 16 et 18 et sous le numéro 47696 en tant qu'intermédiaire d'assurances.

RPR Brussel/RPM Bruxelles - TVA/BTW BE 0457.247.904